



COMMUNIQUÉ

LILLE le, 17 juillet 2025

Encore une fois, des attaques répétées sur les droits fondamentaux des salariés ! La santé, le temps de travail, prestations sociales, la retraite, la Fonction Publique ...

Contact :

Françoise
WELLECAM

Secrétaire Générale

03.20.85.10.85

accueil@ul-fo-lille.com

➤ Une fois de plus on s'attaque à notre système de santé !

Le principe fondamental d'un système de santé équitable repose sur l'idée que l'accès aux soins ne doit pas être une inégalité sociale. Cela signifie que chaque individu, indépendamment de sa situation doit pouvoir bénéficier d'une prise en charge médicale adaptée et de qualité.

La disparité dans l'accès aux soins peut entraîner des conséquences graves, telles que l'aggravation des maladies, une augmentation des coûts pour le système de santé et une inégalité dans la qualité de vie des citoyens.

Le coût des soins ne doit pas contribuer à ces inégalités sociales

➤ Sur le temps de travail des salariés, rappelons que nos onze jours fériés sont légalement définis par le code du travail ! (Art.L3133-1 à L3133-12)

En s'attaquant à celui-ci, certains acteurs cherchent à remettre en question la légalité et la rigidité des dispositions qui encadrent le temps de travail, notamment la définition et la gestion des jours fériés.

Ces jours fériés sont considérés comme des droits fondamentaux pour les salariés, leur permettant de bénéficier de temps de repos et de célébrer des événements culturels ou religieux importants.

La suppression ou la réduction de ces jours pourrait avoir des conséquences négatives sur le bien-être des salariés, leur équilibre vie professionnelle-vie privée, ainsi que sur la cohésion sociale.

Par ailleurs, la remise en cause des conventions collectives constitue une autre facette de cette démarche. Ces accords, négociés entre les représentants des salariés et des employeurs, fixent des conditions spécifiques à chaque secteur ou entreprise, notamment en matière de rémunération, de temps de travail, de congés, et de protections sociales. Certains considèrent que la flexibilisation ou la suppression de ces conventions pourrait favoriser la compétitivité des entreprises en leur permettant d'adapter plus facilement leurs coûts et leurs modalités de fonctionnement. Cependant, cette approche présente également des risques importants pour les salariés, qui pourraient se retrouver en situation de faibles protections, de précarisation ou d'exploitation accrue.

➤ **Le Gouvernement annonce également une mesure exceptionnelle visant à instaurer une année blanche sur les prestations sociales et les retraites.**

Concrètement, cette année blanche implique que les bénéficiaires ne percevront pas leurs allocations sociales habituelles, telles que les aides au logement, les allocations familiales, ou encore les pensions de retraite.

Elles ne seront pas augmentées au niveau de l'inflation.

Cette suspension serait prévue pour une durée limitée, généralement d'une année ??

Cependant, pour notre Union Locale de LILLE, nous craignons que cette suspension ne pénalise les populations les plus fragiles, que cette année blanche pourrait également servir de levier pour une réforme plus large du système de retraites, et cette perspective soulève des incertitudes et des interrogations quant à ses implications à long terme.

➤ **Double peine pour les retraités !**

Pas de revalorisation des retraite et la désindexation des pensions est une mesure qui, en l'absence d'ajustements réguliers en fonction de l'inflation, conduit à une baisse relative des retraites.

Toutes ces mesures auront encore une fois un **Impact sur le pouvoir d'achat et des Inégalités sociales**

➤ **3 000 emplois de fonctionnaire supprimés dès 2026 !**

Les conséquences de cette réduction de postes sont multiples et ce qui accentuera **encore une fois** une dégradation des services publics et une augmentation de la charge de travail pour les agents restants.

De plus, en 2026, les fonctionnaires continueront de faire face à une situation économique difficile, car cette année marquera la troisième année consécutive sans revalorisation de leur rémunération.

Le gouvernement favorise encore une fois les avantages pour la compétitivité économique contre les risques pour la protection sociale et les droits fondamentaux des travailleurs.

Pour l'Union Locale **FORCE OUVRIERE** de LILLE, il est primordial de respecter les principes d'une justice sociale afin de garantir que les intérêts des salariés soient préservés.

Le Gouvernement annonce une année blanche !

**Annonçons-lui une année noire de revendications,
de Grèves et de Mobilisations !**

